



**Conférence des Parties agissant comme réunion
des Parties au Protocole de Kyoto**

Neuvième session

Varsovie, 11-22 novembre 2013

Point 3 a) de l'ordre du jour

Rapports des organes subsidiaires

Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

**Incidences de l'application des décisions 2/CMP.7 à 4/CMP.7 et
1/CMP.8 sur les décisions antérieures relatives aux questions
méthodologiques ayant trait au Protocole de Kyoto,
notamment celles se rapportant aux articles 5, 7
et 8 du Protocole de Kyoto**

Proposition du Président

1. La Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto a poursuivi ses travaux sur les incidences de l'application des décisions 2/CMP.7 à 4/CMP.7 et 1/CMP.8 sur les décisions antérieures relatives aux questions méthodologiques ayant trait au Protocole de Kyoto, lancés conformément à la décision 1/CMP.7 et développés conformément à la décision 2/CMP.8, notamment celles se rapportant aux articles 5, 7 et 8 du Protocole de Kyoto, et elle est convenue d'adopter une décision sur la communication d'informations sur les émissions anthropiques par les sources et les absorptions par les puits de gaz à effet de serre résultant des activités liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie visées aux paragraphes 3 et 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto (pour le texte de la décision, voir FCCC/KP/CMP/2013/L.11/Add.1).
2. La CMP a progressé dans ses travaux sur les questions méthodologiques relatives aux incidences de l'application des décisions 2/CMP.7 à 4/CMP.7 et 1/CMP.8 sur les décisions antérieures relatives aux questions méthodologiques ayant trait au Protocole de Kyoto, notamment celles se rapportant aux articles 5, 7 et 8 du Protocole de Kyoto. La CMP a demandé à l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) de poursuivre l'examen de ce point de l'ordre du jour à sa quarantième session (juin 2014) en se fondant sur le projet de texte affiché sur le site Web de la Convention¹.

¹ http://unfccc.int/national_reports/accounting_reporting_and_review_under_the_kyoto_protocol/items/7969.php.

3. La CMP a noté avec satisfaction que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) avait achevé ses travaux sur la version révisée 2013 des *Méthodes supplémentaires et recommandations en matière de bonnes pratiques découlant du Protocole de Kyoto*, qui a été adoptée et approuvée par le GIEC à sa trente-septième session, tenue à Batumi (Géorgie) du 14 au 18 octobre 2013.

4. La CMP a pris note de la conclusion du SBSTA, qui a décidé de poursuivre, à sa quarantième session², l'examen des incidences d'une éventuelle révision de la désignation des terres satisfaisant aux critères requis aux fins de l'exécution d'activités de projet de boisement et de reboisement au titre du mécanisme pour un développement propre au cours de la deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto.

² FCCC/SBSTA/2013/3, par. 152.